

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 23 juin 2023

### MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA POLITIQUE DU GRAND AGE

**Adoptée à l'unanimité,**  
avec amendements du groupe *100% Lot-et-Garonne*

La révolution de la longévité constitue l'un des grands changements anthropologiques de notre temps. En France, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans va connaître une hausse vertigineuse, de 49%, d'ici 2030 : elles sont 4,1 millions aujourd'hui, à cet horizon, elles seront 6,1 millions. En 2030, les plus de 65 ans devraient être plus nombreux que les jeunes de moins de 20 ans. Comme les deux autres transitions majeures (numérique et écologique), la transition démographique requiert une mobilisation de toutes et tous et une forte volonté politique.

Décrite comme le « marqueur social » du premier quinquennat, la loi Grand âge était annoncée par Emmanuel MACRON pour fin 2019.

Depuis, la crise sanitaire a souligné les conditions de travail dégradées des professionnels du soin ou de l'accompagnement, avec un salaire, des conditions de travail et des perspectives de carrières sans rapport avec leur utilité et leur engagement. La publication du livre Les Fossoyeurs de Victor CASTANET sur l'affaire Orpéa est également venue confirmer que le système français de prise en charge du grand âge était à bout de souffle et potentiellement maltraitant.

Face à cette situation et aux nombreuses réactions des associations, des usagers, des gestionnaires d'établissements et des représentants des salariés du secteur, la question de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et de la nécessité d'une réforme de grande ampleur pour permettre à nos anciens de vieillir dans la dignité se pose avec encore plus d'acuité.

Seule avancée concrète en la matière, la création en 2020 d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale dédiée à l'autonomie, dont le financement reste néanmoins loin d'être à la hauteur des besoins.

Le grand âge ne peut plus attendre. Aujourd'hui, il est urgent de mettre en place des réformes structurelles d'ampleur avec la mobilisation de financements à la hauteur des enjeux sur la base de la solidarité nationale. Pour que ce grand défi reçoive les réponses auxquelles les Françaises et Français ont droit, il est primordial d'y mettre les moyens. Même la Cour des comptes dans son rapport de février 2022 portant sur « La prise en charge médicale des personnes âgées en EHPAD » recommande de dépenser entre 1,3 Md€ et 1,9Md€ supplémentaires pour le seul financement des EHPAD.

**Compte-tenu de ces éléments, réuni en séance le 23 juin 2023, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne :**

- **Confirme** que le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, en ce qui le concerne, assume les responsabilités de la gestion du grand âge sur l'ensemble du territoire, que ce soit en structures ou à domicile ;
- **Réclame** l'adoption sans délai d'une vraie loi cadre grand âge pour accompagner le vieillissement de la population, conformément aux engagements pris par le Président de la République devant les Français ;
- **Affirme** qu'une politique du grand âge ne saurait s'envisager qu'autour de services et de prestations accessibles au plus grand nombre, répartis harmonieusement sur l'ensemble du territoire national, avec un reste à charge en établissement comme à domicile en adéquation avec les revenus des pris en charge ;
- **Appelle** à une véritable simplification de la gouvernance de la politique du grand âge, autour de la redéfinition des compétences des différents acteurs, notamment celles de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), des ARS, des Départements et du bloc communal ;
- **Appelle** à une évolution réelle des métiers du grand âge, par le financement par l'Etat du renforcement à brève échéance des effectifs et de l'attractivité de ces métiers, qui passe par une meilleure reconnaissance financière et des conditions de travail améliorées, conditions indispensables à l'amélioration du service rendu ;
- **Demande l'ouverture**, dans un bref délai, d'un agenda territorial pour apporter des réponses aux défis du vieillissement de la population. Cet agenda devra permettre de passer en revue l'ensemble des politiques sociales décidées par la représentation nationale et mises en œuvre par les collectivités locales, au premier rang desquelles les Départements, afin de mettre les recettes en perspective des dépenses attendues.